

LES ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 1999

Table des matières	
Rapport de la direction	28
Rapport du vérificateur	29
Les états financiers	
Revenus et dépenses	30
Déficit	31
Bilan	32
Évolution de la situation financière	34
Notes complémentaires	35

RAPPORT

DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Il est assisté par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

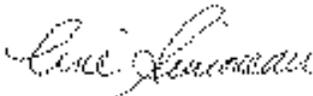
Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,



Doris Girard

*La directrice générale administration,
finances et ressources humaines,*



Line Simoneau, c.a.

Montréal, le 30 juin 1999

RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 30 juin 1999

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	55 057 781 \$	52 932 600 \$
Ventes, services, participations et autres revenus	<u>11 239 596</u>	<u>9 011 130</u>
	<u>66 297 377</u>	<u>61 943 730</u>
DÉPENSES (note 3)		
Coût des émissions diffusées :		
Émissions produites et diffusées	9 841 445	12 934 577
Acquisitions et productions extérieures	<u>32 194 741</u>	<u>23 820 751</u>
	<u>42 036 186</u>	<u>36 755 328</u>
Coût de distribution :		
Mise en ondes et réseau	7 073 685	7 024 322
Services à la programmation	2 484 995	1 610 956
Ventes et promotion	<u>3 837 483</u>	<u>3 763 219</u>
	<u>13 396 163</u>	<u>12 398 497</u>
Coût des émissions diffusées et de distribution	55 432 349	49 153 825
Administration	7 379 549	6 935 728
Frais financiers - net (note 4)	2 669 420	3 030 365
Quote-part de la perte nette de la société satellite	<u>403 194</u>	<u>34 450</u>
	<u>65 884 512</u>	<u>59 154 368</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>412 865 \$</u>	<u>2 789 362 \$</u>

DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
SOLDE AU DÉBUT	28 963 468 \$	32 268 537 \$
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	(515 707)	(515 707)
Financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation de 1995-1996 (note 5)	(28 000 000)	-
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>(412 865)</u>	<u>(2 789 362)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>34 896 \$</u>	<u>28 963 468 \$</u>

BILAN

AU 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 068 311 \$	1 993 734 \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	28 399 494	1 477 035
Émissions réalisées et en cours de production	828 449	206 400
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	14 319 013	10 942 113
Fournitures techniques et de production	457 953	487 282
Frais payés d'avance	422 750	746 606
	<u>48 495 970</u>	<u>15 853 170</u>
Investissement dans une société satellite (note 6)	-	403 194
Immobilisations (note 7)	<u>18 634 215</u>	<u>19 996 388</u>
	<u>67 130 185 \$</u>	<u>36 252 752 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul Leclercq

Richard Poulin

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 029 326 \$	753 464 \$
Emprunts auprès d'institutions financières (notes 5 et 8)	13 928 000	8 661 000
Créditeurs et frais courus	4 174 659	5 079 962
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	6 963 229	3 887 154
Prime sur la dette à long terme reportée	62 140	62 140
Versements sur la dette à long terme (notes 5 et 9)	5 757 081	5 757 082
Revenus reportés (note 11)	<u>2 194 659</u>	<u>1 588 741</u>
	34 109 094	25 789 543
Prime sur la dette à long terme reportée	2 589	64 729
Dette à long terme (notes 5 et 9)	31 127 408	37 400 195
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	1 800 000	1 800 000
Revenus reportés (note 11)	<u>125 990</u>	<u>161 753</u>
	67 165 081	65 216 220
DÉFICIT	<u>(34 896)</u>	<u>(28 963 468)</u>
	<u>67 130 185 \$</u>	<u>36 252 752 \$</u>
FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 12)		
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	412 865 \$	2 789 362 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	3 378 295	3 534 040
Virement des revenus reportés	(1 588 741)	(1 643 848)
Perte sur aliénation d'immobilisations	26 225	5 274
Quote-part de la perte nette de la société satellite	403 194	34 450
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	<u>(62 140)</u>	<u>(62 140)</u>
	2 569 698	4 657 138
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>(28 313 132)</u>	<u>(1 695 032)</u>
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(25 743 434)</u>	<u>2 962 106</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	515 707	515 707
Financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation de 1995-1996 (note 5)	28 000 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(6 272 788)</u>	<u>(6 272 786)</u>
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	<u>22 242 919</u>	<u>(5 757 079)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prélèvement dans une société satellite	-	37 500
Acquisitions d'immobilisations	(2 042 347)	(1 512 245)
Produit d'aliénation d'immobilisations	-	5 437
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	<u>(2 042 347)</u>	<u>(1 469 308)</u>
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	<u>(5 542 862)</u>	<u>(4 264 281)</u>
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>(9 414 464)</u>	<u>(5 150 183)</u>
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>(14 957 326) \$</u>	<u>(9 414 464) \$</u>

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès d'institutions financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objets d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audiovisuel à caractère éducatif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

- 70 % pour la première diffusion ;
- 30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Investissement dans une société satellite

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Lorsque l'investissement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Prime sur la dette à long terme reportée

La prime sur la dette à long terme est reportée et amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des emprunts.

3. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 949 427 \$	22 270 518 \$
Services de transport et de communication	3 775 195	2 669 712
Services professionnels, administratifs et autres	4 852 016	5 279 183
Loyers	5 233 218	5 277 930
Fournitures et approvisionnements	2 280 360	2 197 972
Droits de télédiffusion et de distribution	20 856 635	13 113 792
Amortissement des immobilisations	3 378 295	3 534 040
Frais directs productions autonomes	1 494 564	1 262 276
Frais directs prestations de services	216 923	672 692
Frais financiers	2 669 420	3 030 365
Radiation de créances	2 196	18 189
Quote-part de la perte nette de la société satellite	403 194	34 450
Perte sur aliénation d'immobilisations	26 225	5 274
	<u>66 137 668</u>	<u>59 366 393</u>
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	<u>(253 156)</u>	<u>(212 025)</u>
	<u>65 884 512 \$</u>	<u>59 154 368 \$</u>

4. FRAIS FINANCIERS - NET

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Intérêts sur la dette à long terme	3 222 940 \$	3 685 468 \$
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	131 212	81 200
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur la dette à long terme	(622 592)	(674 163)
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	(62 140)	(62 140)
	<u>2 669 420 \$</u>	<u>3 030 365 \$</u>

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - FINANCEMENT DES INDEMNITÉS DE DÉPART DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION DE 1995-1996

Le 30 mars 1999, une subvention de 28 000 000 \$ a été accordée à Télé-Québec pour le financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998.

Cette subvention devra être affectée au remboursement de la totalité du solde de l'emprunt afférent au coût du programme de départ volontaire mis en œuvre au sein de Télé-Québec, soit un montant de 20 088 947 \$, laissant ainsi un solde disponible de 7 911 053 \$, lequel devra être affecté au remboursement des emprunts auprès d'institutions financières.

6. INVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ SA TELLITE

Télé-Québec détient une participation de 50 % dans une société en commandite dont l'activité est l'acquisition et l'exploitation commerciale de séries télévisuelles.

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	24 738 439 \$	19 254 004 \$	5 474 435 \$	6 633 899 \$
Matériel technique	24 633 915	19 963 908	4 670 007	4 866 228
Ameublement et agencement	1 973 040	1 764 365	208 675	205 488
Équipement informatique	3 113 350	2 265 271	848 079	923 058
Matériel roulant	448 815	319 820	128 995	201 476
Améliorations locatives	585 364	288 259	297 105	251 808
	<u>55 492 923</u>	<u>43 865 627</u>	<u>11 627 296</u>	<u>13 051 907</u>
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 546 110	1 516 255	3 028 855	3 331 996
Ameublement et agencement	653 332	217 723	435 609	479 138
Améliorations locatives	4 272 508	1 423 821	2 848 687	3 133 347
	<u>9 470 950</u>	<u>3 157 799</u>	<u>6 313 151</u>	<u>6 944 481</u>
Projets en cours de parachèvement : (a)				
Développement informatique	<u>693 768</u>	<u>-</u>	<u>693 768</u>	<u>-</u>
	<u>65 657 641 \$</u>	<u>47 023 426 \$</u>	<u>18 634 215 \$</u>	<u>19 996 388 \$</u>

(a) Lorsque les projets seront terminés, les immobilisations seront amorties en fonction de leur durée de vie utile.

8. EMPRUNTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 31 décembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 1999, le montant maximum que pourrait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

9. DETTE À LONG TERME

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Obligations, série 1, 11,25 % remboursables le 25 mai 2008 (a)	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
· 8,89 % remboursable par versements annuels de 1 005 728 \$, échéant le 22 juin 1999	1 005 729	2 011 457
· 10 % (taux effectif de 9,35 %), remboursable par versements annuels de 515 707 \$ jusqu'au 26 avril 1999 et par un versement de 5 672 772 \$ le 26 avril 2000 (a)	6 188 480	6 704 187
· 10 % (taux effectif de 9,35 %), remboursable par versements annuels de 466 760 \$ jusqu'au 26 avril 1999 et par un versement de 2 800 560 \$ le 26 avril 2000	3 267 320	3 734 080
· 6,273 % remboursable par versements annuels de 4 017 789 \$ jusqu'au 5 février 2002 et par un versement de 8 035 579 \$ le 5 août 2002	20 088 947	24 106 737
· 6,273 % remboursable par versements annuels de 266 803 \$ jusqu'au 5 février 2002 et par un versement de 533 605 \$ le 5 août 2002	<u>1 334 013</u>	<u>1 600 816</u>
	36 884 489	43 157 277
Versements échéant en deçà d'un an	<u>5 757 081</u>	<u>5 757 082</u>
	<u>31 127 408 \$</u>	<u>37 400 195 \$</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2000	6 272 788 \$
2001	12 757 925
2002	4 284 592
2003	8 569 184
2004	-

- (a) Le capital et les intérêts sur les obligations et sur un emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont garantis par le gouvernement du Québec. Considérant que le gouvernement s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement en capital, les versements échéant en deçà d'un an sur ces dettes ne sont pas présentés au passif à court terme.

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avance de 1 800 000 \$, ne portant pas intérêt et sans modalités de remboursement, consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audiovisuel à caractère éducatif.

11. REVENUS REPORTÉS

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Loyers perçus d'avance		
Loyer échéant en 2002	161 753 \$	192 571 \$
Autres	<u>65 249</u>	<u>62 480</u>
	227 002	255 051
Subvention du gouvernement du Québec		
Activités de réalisation et de distribution de matériel audiovisuel à caractère éducatif	500 132	369 900
Projets spéciaux	659 819	-
Autres revenus de productions extérieures	<u>933 696</u>	<u>1 125 543</u>
	<u>2 320 649</u>	<u>1 750 494</u>
Moins : Portion à court terme		
Loyers perçus d'avance	101 012	93 298
Subvention du gouvernement du Québec	1 159 951	369 900
Autres revenus de productions extérieures	<u>933 696</u>	<u>1 125 543</u>
	<u>2 194 659</u>	<u>1 588 741</u>
	<u>125 990 \$</u>	<u>161 753 \$</u>

12. FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Télé-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Télé-Québec.

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
REVENUS		
Redevances sur vente de produits dérivés	146 595 \$	207 225 \$
Participations dans les productions :		
Gouvernement du Québec	1 369 768	824 600
Autres participants	<u>1 484 344</u>	<u>1 428 617</u>
	<u>3 000 707</u>	<u>2 460 442</u>
 DÉPENSES		
Coût des émissions diffusées :		
Émissions réalisées et en cours de production au début	59 240	29 509
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	<u>54 168</u>	<u>87 043</u>
	113 408	116 552
Moins : Émissions réalisées et en cours de production à la fin	<u>198</u>	<u>59 240</u>
Émissions produites et diffusées	113 210	57 312
Acquisitions et productions extérieures	<u>2 209 992</u>	<u>4 222 614</u>
	2 323 202	4 279 926
Coût de vente et de distribution	<u>1 345 751</u>	<u>633 042</u>
	3 668 953	4 912 968
Moins : Dépenses assumées par Télé-Québec	<u>163 367</u>	<u>1 164 678</u>
	<u>3 505 586</u>	<u>3 748 290</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	504 879	1 287 848
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	<u>5 145 285</u>	<u>3 857 437</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u><u>5 650 164 \$</u></u>	<u><u>5 145 285 \$</u></u>

BILAN

AU 31 MARS 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
ACTIF		
Émissions réalisées et en cours de production	198 \$	59 240 \$
Participations à des productions extérieures	<u>1 932 316</u>	<u>1 285 017</u>
	<u>1 932 514 \$</u>	<u>1 344 257 \$</u>
PASSIF		
Dû à Télé-Québec	4 845 946 \$	3 574 347 \$
Revenus reportés	936 732	1 115 195
Avance du gouvernement du Québec	<u>1 800 000</u>	<u>1 800 000</u>
	7 582 678	6 489 542
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>5 650 164</u>	<u>5 145 285</u>
	<u>1 932 514 \$</u>	<u>1 344 257 \$</u>

13. ÉVENTUALITÉS

Des actions en justice pour allégations diffamatoires fausses et trompeuses pour un montant approximatif de 1 717 000 \$ ont été intentées conjointement contre Télé-Québec et d'autres intervenants.

La direction de Télé-Québec est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ces litiges et conséquemment, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée.

14. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à quinze ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 concernant ces baux s'élève à 5 136 198 \$ (1998 : 5 040 682 \$).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2000	2 203 514 \$
2001	1 972 695
2002	1 314 078
2003	1 208 421
2004	1 208 421
2005 et subséquemment	<u>16 806 038</u>
	<u>24 713 167 \$</u>

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 1 033 104 \$ (1998 : 1 094 675 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conduit aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de Télé-Québec d'exercer normalement ses activités.

Télé-Québec a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur Télé-Québec, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.